

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

L'an deux mille vingt-trois, le deux février à 18h à Charleval, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mme Sylviane FOUQUET, doyenne d'âge, puis de M. Jean-Luc ROMET, élu Président de la Communauté de communes Lyons Andelle.

Nombre de délégués	<u>Etaient présents :</u>	
En exercice : 48	Amfreville les Champs	M. Cordier,
	Bacqueville	M. Collette,
	Beauficel-en-Lyons	M. Pillet,
	Bosquentin	Mme Fouquet,
	Bourg Beaudouin	M. Halot,
Présents : 47	Charleval	Mmes Dalissier, Héquet, MM. Emo, Calais,
Votants : 48	Douville/Andelle	M. Cramer,
	Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
	Fleury sur Andelle	Mme Jourdan, MM. Gavelle, Vieillard.R,
	Flipou	M. Bréant,
	Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
	Le Tronquay	Mme Marteau,
Date de convocation :	Les Hogues	Mme Bachelet,
Le : 27 janvier 2023	Letteguives	Mme Grégoire,
	Lilly	Mme Lancien,
	Lisors	M. Herbin,
	Lorleau	Mme Grouchy,
	Lyons-la-Forêt	M. Baldari,
	Ménesqueville	Mme Feret,
Délibération publiée	Perriers/Andelle	Mme Dupart, MM. Defrance, Duval, Mutel,
Le : 7 février 2023	Perruel	M. Quéné,
	Pont Saint Pierre	Mme Lavigne, M. Hébert,
	Radepont	M. Minier,
	Renneville	M. Vieillard G.,
	Romilly/Andelle	Mmes Biville, Le Tourneur, Jullien, MM. Chivot, Romet,
	Rosay-sur-Lieure	Dulondel, Vieux,
	Touffreville	M. Béharel,
	Val d'Orger	Mme Malhaire,
	Vandrimare	MM. Blavette, Bonneau,
	Vascoeuil	MM. Bézirard, Dechoz,
		M. Moëns.

Pouvoir : M. Ziélinski à M. Gavelle.

Ordre du jour :

1. Election du Président,
2. Détermination du nombre de Vice-présidents,
3. Election des Vice-présidents,
4. Détermination du nombre des autres membres du bureau,
5. Election des autres membres du bureau,
6. Fixation des modalités de dépôt des candidatures pour la commission d'appel d'offres,
7. Informations diverses.

Ouverture de séance

Madame FOUQUET ouvre la séance en prononçant les mots suivants :

« C'est avec une vive émotion que nous nous retrouvons ce soir pour cette réunion de conseil communautaire. Il y a un peu moins de 3 ans je me trouvais dans la même situation qu'aujourd'hui à présider une soirée d'élections. M. Philippe GERICS était assis en face de moi ...

Sa disparition brutale nous a tous choqués et son absence nous pèse.

Conseiller communautaire depuis 1993, Philippe GERICS était devenu Président de la Communauté de communes de l'Andelle en 2002. Il a ensuite pris la présidence de la Communauté de communes Lyons Andelle à sa création en 2017.

Homme de conviction, notre Président aura façonné et marqué de son empreinte notre intercommunalité à laquelle il était particulièrement attaché.

Véritable leader, il était un fervent défenseur des intérêts du territoire Lyons Andelle et de ses habitants.

Avec sa disparition, nous avons perdu notre Président, notre pilier mais aussi notre ami.

Nous pensons plus particulièrement ce soir à son épouse, Sylvie, à sa fille, Elodie et à son petit-fils, Maxence, ainsi qu'à sa famille et ses amis ».

Madame FOUQUET demande aux élus communautaires d'observer une minute de silence en mémoire du Président Philippe GERICS.

Madame FOUQUET précise qu'il lui revient de présider cette séance du conseil communautaire de la Communauté de communes Lyons Andelle en attendant l'élection d'un nouveau Président.

Elle rappelle que, conformément à la réglementation applicable, Monsieur Jackie MUTEL siégera désormais en qualité de conseiller communautaire représentant la commune de Perriers-sur-Andelle. Elle souhaite la bienvenue à M. MUTEL au sein du conseil communautaire.

Madame FOUQUET indique que cette séance est consacrée à l'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du bureau.

Après avoir procédé à l'appel, Madame FOUQUET, déclare les délégués communautaires de la Communauté de communes Lyons Andelle installés.

Elle demande s'il y a un candidat dans l'assemblée pour être secrétaire de séance.

Monsieur Arnaud GODEBOUT propose sa candidature.

- Désignation d'un secrétaire de séance : M. Arnaud GODEBOUT

1. Election du Président

Madame FOUQUET rappelle les règles de déroulement du vote et fait savoir que, conformément à l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), il y a lieu de procéder à l'élection du Président, organe exécutif de la Communauté de communes Lyons Andelle.

Madame FOUQUET rappelle que, conformément à l'article L. 5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire.

Elle précise que si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Madame FOUQUET, avant de procéder aux élections, demande à l'assemblée s'il y a des candidats pour occuper les quatre postes d'assesseurs afin de constituer le bureau de vote.
Elle ajoute que les assesseurs seront chargés de procéder aux opérations de dépouillement.

Mmes GREGOIRE, BIVILLE et MM. HERBIN, MOENS sont désignés pour constituer le bureau de vote.
Madame FOUQUET les invite à rejoindre la table prévue à cet effet.

Madame FOUQUET fait appel de candidature auprès des élus communautaires pour le poste de Président de la Communauté de communes Lyons Andelle.

Deux candidatures sont recensées : Monsieur François BALDARI et Monsieur Jean-Luc ROMET.

Madame FOUQUET demande s'il y a d'autres candidatures. Ne constatant aucune autre candidature, elle demande aux candidats de présenter leur candidature.

Monsieur BALDARI présente les motivations qui guident sa candidature à la présidence de la Communauté de communes Lyons Andelle.

Monsieur ROMET présente les motivations qui guident sa candidature à la présidence de la Communauté de communes Lyons Andelle.

Afin de garantir la confidentialité du scrutin, Madame FOUQUET fait procéder au vote en rappelant que quatre isolements sont à disposition en périphérie de la salle pour permettre aux élus de s'y rendre pour voter. Les élus sont invités, à se rendre dans l'isoloir le plus proche de leur place puis de rejoindre leur table.

Considérant les opérations de vote intervenues à bulletin secret,

Election du Président **Premier tour de scrutin**

Candidats : M. François BALDARI, M. Jean-Luc ROMET.

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48
- Nombre de votants : 48
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Suffrages exprimés : 48
- Majorité absolue : 25
- **François BALDARI : 22**
- **Jean-Luc ROMET : 26**

Monsieur Jean-Luc ROMET est élu à la majorité absolue, au premier tour de scrutin, Président de la Communauté de communes Lyons Andelle.

Madame FOUQUET félicite Monsieur Jean-Luc ROMET pour son élection à la Présidence de la Communauté de communes.

Monsieur Jean-Luc ROMET est proclamé Président de la Communauté de communes Lyons Andelle et est déclaré installé.

Monsieur ROMET, Président de la Communauté de communes Lyons Andelle, remercie les délégués de la confiance qu'ils viennent de lui accorder.

Monsieur ROMET félicite Monsieur BALDARI.

Monsieur ROMET annonce sa volonté d'exercer une Présidence dans l'unité et dans la continuité des élections de 2020, autour d'une équipe soudée de femmes et d'hommes qui mettent leurs compétences et leurs expertises au service du territoire Lyons Andelle et de ses habitants.

2. Détermination du nombre de Vice-présidents

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article L 5211-10 du C.G.C.T, le nombre de Vice-Présidents est librement fixé par le conseil communautaire sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total du conseil, ni qu'il puisse excéder 15 Vice-Présidents.

Monsieur le Président indique qu'à la majorité des deux tiers de ses membres, le conseil communautaire dispose de la faculté de fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur, sans toutefois pouvoir dépasser 30 % de l'effectif total de l'assemblée ni excéder le nombre de 15 Vice-Présidents.

Dans ce cas, la Communauté de communes Lyons Andelle pourrait compter un nombre maximum de 14 Vice-Présidents.

Monsieur le Président propose de fixer à 11 le nombre de Vice-Présidences. Il rappelle que ce nombre est identique à celui fixé lors du dernier renouvellement en juillet 2020 et permet de couvrir l'ensemble des compétences que détient la Communauté de communes et de répondre aux enjeux qui attendent l'intercommunalité dans les prochains mois (mobilités, PLUi, eau et assainissement).

Le conseil, après avoir entendu et délibéré,

- décide de fixer le nombre de vice-présidents à 11.

Monsieur ROMET suspend la séance du conseil communautaire pendant 10 minutes.

3. Election des Vice-présidents

Monsieur le Président fait savoir qu'après avoir déterminé le nombre de Vice-Présidents, il y a lieu de procéder à l'élection des Vice-Présidents.

Monsieur le Président indique qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les Vice-Présidents doivent être élus successivement au cours de la première séance de l'organe délibérant selon le même mode de scrutin que le Président.

Monsieur le Président précise que chaque Vice-Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire et que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

ELECTION DU 1^{ER} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président propose de confier à M. François BALDARI la première vice-présidence ; poste qu'il occupait précédemment lors du dernier mandat. Monsieur le Président indique que M. BALDARI disposera d'une délégation en matière de voirie, de finances et concernant les affaires générales.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires s'il y a des candidats aux fonctions de premier vice-président.

Ne relevant aucune autre candidature, Monsieur le Président passe la parole à M. BALDARI pour présenter sa candidature.

Monsieur le Président fait procéder aux opérations de vote.

Election du 1^{er} Vice-Président
Premier tour de scrutin

Candidat : M. François BALDARI.

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48
- Nombre de votants : 48
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 1
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Suffrages exprimés : 47
- Majorité absolue : 24
- **François BALDARI : 46**
- **Lionel BEZIRARD : 1**

Monsieur François BALDARI est élu à la majorité absolue, au premier tour de scrutin, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de communes Lyons Andelle.

Monsieur François BALDARI est proclamé 1^{er} Vice-Président de la Communauté de communes Lyons Andelle et est déclaré installé.

ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président propose de confier à M. Lionel BEZIRARD la 2^{ème} vice-présidence. Monsieur le Président indique que M. BEZIRARD disposera d'une délégation en matière d'économie.

Monsieur le Président rappelle que cette compétence est un véritable enjeu pour le territoire qui a été marqué ces 20 dernières années par le départ d'entreprises importantes pourvoyeuses d'emplois.

Il précise qu'il faudra continuer de permettre aux entreprises de se développer sur le territoire pour pérenniser l'emploi local et attirer de nouvelles entreprises et mettre en œuvre la stratégie économique votée lors du conseil communautaire du 15 décembre 2022.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires s'il y a des candidats aux fonctions de deuxième vice-président.

Ne relevant aucune autre candidature, Monsieur le Président passe la parole à M. BEZIRARD pour présenter sa candidature.

Monsieur le Président fait procéder aux opérations de vote.

Election du 2^{ème} Vice-Président
Premier tour de scrutin

Candidat : M. Lionel BEZIRARD

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48
- Nombre de votants : 48
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 3
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- Suffrages exprimés : 44
- Majorité absolue : 23
- **Lionel BEZIRARD : 44**

Monsieur Lionel BEZIRARD est élu à la majorité absolue, au premier tour de scrutin, 2^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes Lyons Andelle.

Monsieur Lionel BEZIRARD est proclamé 2^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes Lyons Andelle et est déclaré installé.

ELECTION DU 3^{ème} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président propose de confier à Mme Aline BACHELET la 3^{ème} vice-présidence. Monsieur le Président indique que Mme BACHELET disposera d'une délégation en matière de tourisme et culture.

Monsieur le Président ajoute qu'il s'agira dans ces délégations de capitaliser les atouts et de faire rayonner davantage encore notre territoire grâce aux actions mises en place par l'office de tourisme intercommunal et le service culture. Il précise qu'il s'agira également en 2023 de réfléchir conjointement à la politique en matière de tourisme.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires s'il y a des candidats aux fonctions de troisième vice-président.

Ne relevant aucune autre candidature, Monsieur le Président passe la parole à Mme BACHELET pour présenter sa candidature.

Monsieur le Président fait procéder aux opérations de vote.

Election du 3^{ème} Vice-Président **Premier tour de scrutin**

Candidate : Mme Aline BACHELET

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48
- Nombre de votants : 48
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 2
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Suffrages exprimés : 46
- Majorité absolue : 24
- **Aline BACHELET : 46**

Madame Aline BACHELET est élue à la majorité absolue, au premier tour de scrutin, 3^{ème} Vice-Présidente de la Communauté de communes Lyons Andelle.

Madame Aline BACHELET est proclamée 3^{ème} Vice-Présidente de la Communauté de communes Lyons Andelle et est déclarée installée.

ELECTION DU 4^{ème} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président propose de confier à M. Philippe HALOT la 4^{ème} vice-présidence. Monsieur le Président indique que M. HALOT disposera d'une délégation en matière d'aménagement du territoire et du cadre de vie.

Monsieur le Président indique que de nombreux dossiers stratégiques pour le devenir du territoire Lyons Andelle seront portés par cette vice-présidence :

- Les travaux autour de l'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme Intercommunal jusqu'à la fin du mandat ;
- La poursuite des opérations d'amélioration de l'habitat.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires s'il y a des candidats aux fonctions de quatrième vice-président.

Ne relevant aucune autre candidature, Monsieur le Président passe la parole à M. HALOT pour présenter sa candidature.

Monsieur le Président fait procéder aux opérations de vote.

Election du 4^{ème} Vice-Président
Premier tour de scrutin

Candidat : M. Philippe HALOT.

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48
- Nombre de votants : 48
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 1
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Suffrages exprimés : 47
- Majorité absolue : 24
- **Philippe HALOT : 46**
- **Rémi VIEILLARD : 1**

Monsieur Philippe HALOT est élu à la majorité absolue, au premier tour de scrutin, 4^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes Lyons Andelle.

Monsieur Philippe HALOT est proclamé 4^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes Lyons Andelle et est déclaré installé.

ELECTION DU 5^{ème} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président propose de confier à M. Pascal CALAIS la 5^{ème} vice-présidence. Monsieur le Président indique que M. CALAIS disposera d'une délégation en matière d'environnement, de développement durable et mobilités.

Monsieur le Président indique que de nombreux enjeux entoureront également cette vice-présidence avec notamment :

- la mise en place d'un programme d'actions dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) sur le territoire ;
- Les mobilités, vaste sujet au sein du territoire Lyons Andelle. Il précise qu'il faudra sur cette compétence, coopérer avec les territoires voisins, innover et développer les services pour faciliter la circulation à l'intérieur de l'intercommunalité et vers les territoires voisins.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires s'il y a des candidats aux fonctions de cinquième vice-président.

Ne relevant aucune autre candidature, Monsieur le Président passe la parole à M. CALAIS pour présenter sa candidature.

Monsieur le Président fait procéder aux opérations de vote.

Election du 5^{ème} Vice-Président
Premier tour de scrutin

Candidat : M. Pascal CALAIS

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48
- Nombre de votants : 48
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 4
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Suffrages exprimés : 44
- Majorité absolue : 23
- **Pascal CALAIS : 44**

Monsieur Pascal CALAIS est élu à la majorité absolue, au premier tour de scrutin, 5^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes Lyons Andelle.

Monsieur Pascal CALAIS est proclamé 5^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes Lyons Andelle et est déclaré installé.

ELECTION DU 6^{ème} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président propose de confier à M. Gilles LEBRETON la 6^{ème} vice-présidence. Monsieur le Président indique que M. LEBRETON disposera d'une délégation en matière de « coopérations avec les communes ».

Monsieur le Président indique qu'il souhaite que cette Vice-Présidence continue d'être au service des communes afin d'améliorer les services dans une logique d'optimisation. Il ajoute qu'il souhaite également que les questions de mutualisation, de coopérations, de mises à disposition des moyens entre les différentes collectivités puissent être étudiées.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires s'il y a des candidats aux fonctions de sixième vice-président.

Ne relevant aucune autre candidature, Monsieur le Président passe la parole à M. LEBRETON pour présenter sa candidature.

Monsieur le Président fait procéder aux opérations de vote.

Election du 6^{ème} Vice-Président **Premier tour de scrutin**

Candidat : M. Gilles LEBRETON

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48
- Nombre de votants : 48
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 4
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- Suffrages exprimés : 43
- Majorité absolue : 22
- **Gilles LEBRETON : 42**
- **Anne-Laure MARTEAU : 1**

Monsieur Gilles LEBRETON est élu à la majorité absolue, au premier tour de scrutin, 6^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes Lyons Andelle.

Monsieur Gilles LEBRETON est proclamé 6^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes Lyons Andelle et est déclaré installé.

ELECTION DU 7^{ème} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président propose de confier à Mme Sylviane FOUQUET la 7^{ème} vice-présidence. Monsieur le Président indique que Mme FOUQUET disposera d'une délégation en matière d'action sociale et de santé.

Monsieur le Président rappelle que l'action sociale était déjà déléguée depuis 2017 à Sylviane FOUQUET.

Il souligne les sujets à enjeux autour de ces matières :

- de l'aide à domicile : service indispensable et qui ne peut être interrompu sur un territoire rural, service avec des enjeux financiers majeurs pour lequel il convient de rester particulièrement attentifs ;
- de la santé : mise en place en 2021 d'un formidable outil « la maison de santé Lyons Andelle » à Charleval ; nécessité de réfléchir plus largement sur ces sujets indispensables à l'attractivité d'un territoire et pour ses habitants.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires s'il y a des candidats aux fonctions de septième vice-président.

Ne relevant aucune autre candidature, Monsieur le Président passe la parole à Mme FOUQUET pour présenter sa candidature.

Monsieur le Président fait procéder aux opérations de vote.

Election du 7^{ème} Vice-Président
Premier tour de scrutin

Candidate : Mme Sylviane FOUQUET

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48
- Nombre de votants : 48
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 3
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Suffrages exprimés : 45
- Majorité absolue : 23
- **Sylviane FOUQUET : 45**

Madame Sylviane FOUQUET est élue à la majorité absolue, au premier tour de scrutin, 7^{ème} Vice-Présidente de la Communauté de communes Lyons Andelle.

Madame Sylviane FOUQUET est proclamée 7^{ème} Vice-Présidente de la Communauté de communes Lyons Andelle et est déclarée installée.

ELECTION DU 8^{ème} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président propose de confier à M. Patrick MINIER la 8^{ème} vice-présidence. Monsieur le Président indique que M. MINIER disposera d'une délégation en matière de patrimoine et grands projets.

Monsieur le Président souligne que la Communauté de communes dispose d'un patrimoine bâti qui s'étoffe d'année en année et qui vient s'ajouter au patrimoine déjà existant. Il ajoute qu'il est essentiel d'assurer sur ces sujets un suivi régulier et une programmation pluriannuelle des investissements.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires s'il y a des candidats aux fonctions de huitième vice-président.

Ne relevant aucune autre candidature, Monsieur le Président passe la parole à M. MINIER pour présenter sa candidature.

Monsieur le Président fait procéder aux opérations de vote.

Election du 8^{ème} Vice-Président
Premier tour de scrutin

Candidat : M. Patrick MINIER

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48
- Nombre de votants : 48
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 9
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- Suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue : 20
- **Patrick MINIER : 38**

Monsieur Patrick MINIER est élu à la majorité absolue, au premier tour de scrutin, 8^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes Lyons Andelle.

Monsieur Patrick MINIER est proclamé 8^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes Lyons Andelle et est déclaré installé.

ELECTION DU 9^{ème} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président propose de confier à M. Pascal BEHAREL la 9^{ème} vice-présidence. Monsieur le Président indique que M. BEHAREL disposera d'une délégation relative au « cycle de l'eau ».

Monsieur le Président souligne que des enjeux attendent l'intercommunalité en matière de transfert de compétence concernant l'assainissement collectif et l'eau potable prévus en 2026.

Monsieur le Président ajoute que le cycle de l'eau est un enjeu pour le territoire Lyons Andelle autant pour ses habitants (tarification des services eau et assainissement) que pour la protection de la ressource en eau.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires s'il y a des candidats aux fonctions de neuvième vice-président.

Ne relevant aucune autre candidature, Monsieur le Président passe la parole à M. BEHAREL pour présenter sa candidature.

Monsieur le Président fait procéder aux opérations de vote.

Election du 9^{ème} Vice-Président **Premier tour de scrutin**

Candidat : M. Pascal BEHAREL

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48
- Nombre de votants : 48
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 7
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- Suffrages exprimés : 40
- Majorité absolue : 21
- **Pascal BEHAREL : 40**

Monsieur Pascal BEHAREL est élu à la majorité absolue, au premier tour de scrutin, 9^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes Lyons Andelle.

Monsieur Pascal BEHAREL est proclamé 9^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes Lyons Andelle et est déclaré installé.

ELECTION DU 10^{ème} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président propose de confier à M. Rémi VIEILLARD la 10^{ème} vice-présidence. Monsieur le Président indique que M. VIEILLARD R. disposera d'une délégation en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse.

Monsieur le Président souligne les enjeux autour de cette délégation :

- accès aux services sur l'ensemble des 30 communes du territoire,
- tarification et services offerts aux familles,
- qualité de service pour l'accueil des enfants.

Il ajoute qu'il est nécessaire de mettre nos moyens humains au service d'un projet global dans ces domaines que sont la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.

Ne relevant aucune autre candidature, Monsieur le Président passe la parole à M. VIEILLARD R. pour présenter sa candidature.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires s'il y a des candidats aux fonctions de dixième vice-président.

M. le Président fait procéder aux opérations de vote.

Election du 10^{ème} Vice-Président
Premier tour de scrutin

Candidat : M. Rémi VIEILLARD

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48
- Nombre de votants : 48
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 8
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Suffrages exprimés : 40
- Majorité absolue : 21
- **Joël CORDIER : 1**
- **Michel CRAMER : 1**
- **Valérie LAVIGNE : 1**
- **Rémi VIEILLARD : 37**

Monsieur Rémi VIEILLARD est élu à la majorité absolue, au premier tour de scrutin, 10^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes Lyons Andelle.

Monsieur Rémi VIEILLARD est proclamé 10^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes Lyons Andelle et est déclaré installé.

ELECTION DU 11^{ème} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président propose de confier à Mme Valérie LAVIGNE, la 11^{ème} vice-présidence. Monsieur le Président indique que Mme Valérie LAVIGNE disposera d'une délégation en matière de politique associative et sportive et communication.

Monsieur le Président souligne qu'il s'agira pour cette délégation de continuer l'édition des différentes brochures réalisées par l'intercommunalité, de veiller au développement du site internet ainsi que les mini-sites pour l'ensemble des communes membres.

Monsieur le Président ajoute que quant à la politique associative et sportive, il s'agira par exemple de s'assurer du développement de la pratique sportive au sein des écoles, d'organiser les lauréats sportifs ainsi que les dispositifs de subventions « coup de pouce », « coup de cœur ».

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires s'il y a des candidats aux fonctions de onzième vice-président.

Ne relevant aucune autre candidature, Monsieur le Président passe la parole à Mme Valérie LAVIGNE pour présenter sa candidature.

Monsieur le Président fait procéder aux opérations de vote.

Election du 11^{ème} Vice-Président
Premier tour de scrutin

Candidate : Mme Valérie LAVIGNE

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48
- Nombre de votants : 48
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 8
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Suffrages exprimés : 40
- Majorité absolue : 21

- **Arnaud GODEBOUT : 10**
- **Valérie LAVIGNE : 30**

Madame Valérie LAVIGNE est élue à la majorité absolue, au premier tour de scrutin, 11^{ème} Vice-Présidente de la Communauté de communes Lyons Andelle.

Madame Valérie LAVIGNE est proclamée 11^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes Lyons Andelle et est déclarée installée.

4. Détermination du nombre des autres membres du bureau

Monsieur le Président rappelle que l'article L 5211-10 du C.G.C.T dispose que « *le bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres* ».

Monsieur le Président précise que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus du Président et des Vice-Présidents, sans limitation de nombre. Dans ce cas, il est nécessaire de procéder à la détermination du nombre des autres membres siégeant au sein de cette instance.

Monsieur le Président propose que chaque commune soit représentée au sein du bureau par un élu représentant au total 30 membres. Il précise que le représentant de chaque commune qui siégera au bureau devra être un conseiller communautaire titulaire.

Monsieur le Président propose donc que le bureau soit composé du Président, des 11 Vice-Présidents, d'un membre par commune qui ne serait pas représentée par le Président ou les Vice-Présidents, soit dix-huit autres membres.

Après avoir recueilli l'accord unanime des membres du conseil communautaire pour procéder à la détermination du nombre des autres membres du bureau à main levée,

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- décide de fixer le nombre des autres membres du bureau à 18.

5. Election des autres membres du bureau

Monsieur le Président rappelle qu'après avoir précédemment déterminé le nombre des autres membres du bureau, dix-huit, il y a lieu de procéder à leurs élections.

Monsieur le Président précise que les autres membres du bureau sont élus un à un au scrutin secret et à la majorité absolue et que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le Président propose que chaque commune puisse être représentée au bureau par un élu.

Monsieur le Président propose de désigner des assesseurs supplémentaires pour l'élection des autres membres du bureau.

Mmes LANCIEN, GROUCHY et MM. LARCHER, HOUY sont désignés pour constituer le bureau de vote.

Election du 1^{er} autre membre du bureau

Monsieur le Président propose la candidature de M. Joël CORDIER en sa qualité de Maire et de délégué communautaire pour la commune d'Amfreville-les-Champs et cela afin de permettre à chaque commune d'être représentée au sein du bureau par un élu autre que le Président et les Vice-Présidents.

Monsieur le Président demande s'il y a un autre candidat.

Ne relevant aucune autre candidature, M. le Président fait procéder aux opérations de vote.

Election du 1^{er} autre membre du bureau
Premier tour de scrutin

Candidat : M. Joël CORDIER

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48
- Nombre de votants : 48
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 1
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Suffrages exprimés : 47
- Majorité absolue : 24
- **Joël CORDIER : 47**

Monsieur Joël CORDIER est élu à la majorité absolue, au premier tour de scrutin, 1^{er} autre membre du bureau de la Communauté de communes Lyons Andelle.

Monsieur Joël CORDIER est proclamé 1^{er} autre membre du bureau de la Communauté de communes Lyons Andelle et est déclaré installé.

Election du 2^{ème} autre membre du bureau

Monsieur le Président propose la candidature de M. Roger COLLETTE en sa qualité de Maire et de délégué communautaire pour la commune de Bacqueville et cela afin de permettre à chaque commune d'être représentée au sein du bureau par un élu autre que le Président et les Vice-Présidents.

Monsieur le Président demande s'il y a un autre candidat.

Ne relevant aucune autre candidature, M. le Président fait procéder aux opérations de vote.

Election du 2^{ème} autre membre du bureau
Premier tour de scrutin

Candidat : M. Roger COLLETTE

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48
- Nombre de votants : 48
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 1
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Suffrages exprimés : 47
- Majorité absolue : 24
- **Roger COLLETTE : 47**

Monsieur Roger COLLETTE est élu à la majorité absolue, au premier tour de scrutin, 2^{ème} autre membre du bureau de la Communauté de communes Lyons Andelle.

Monsieur Roger COLLETTE est proclamé 2^{ème} autre membre du bureau de la Communauté de communes Lyons Andelle et est déclaré installé.

Election du 3^{ème} autre membre du bureau

Monsieur le Président propose la candidature de M. Yves PILLET en sa qualité de Maire et de délégué communautaire pour la commune de Beauficel-en-Lyons et cela afin de permettre à chaque commune d'être représentée au sein du bureau par un élu autre que le Président et les Vice-Présidents.

Monsieur le Président demande s'il y a un autre candidat.

Ne relevant aucune autre candidature, M. le Président fait procéder aux opérations de vote.

Election du 3^{ème} autre membre du bureau
Premier tour de scrutin

Candidat : M. Yves PILLET

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48
- Nombre de votants : 48
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Suffrages exprimés : 48
- Majorité absolue : 25
- **Yves PILLET : 48**

Monsieur Yves PILLET est élu à la majorité absolue, au premier tour de scrutin, 3^{ème} autre membre du bureau de la Communauté de communes Lyons Andelle.

Monsieur Yves PILLET est proclamé 3^{ème} autre membre du bureau de la Communauté de communes Lyons Andelle et est déclaré installé.

Election du 4^{ème} autre membre du bureau

Monsieur le Président propose la candidature de M. Michel CRAMER en sa qualité de Maire et de délégué communautaire pour la commune de Douville-sur-Andelle et cela afin de permettre à chaque commune d'être représentée au sein du bureau par un élu autre que le Président et les Vice-Présidents.

Monsieur le Président demande s'il y a un autre candidat.

Ne relevant aucune autre candidature, M. le Président fait procéder aux opérations de vote.

Election du 4^{ème} autre membre du bureau
Premier tour de scrutin

Candidat : M. Michel CRAMER

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48
- Nombre de votants : 48
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Suffrages exprimés : 48
- Majorité absolue : 25
- **Michel CRAMER : 48**

Monsieur Michel CRAMER est élu à la majorité absolue, au premier tour de scrutin, 4^{ème} autre membre du bureau de la Communauté de communes Lyons Andelle.

Monsieur Michel CRAMER est proclamé 4^{ème} autre membre du bureau de la Communauté de communes Lyons Andelle et est déclaré installé.

Election du 5^{ème} autre membre du bureau

Monsieur le Président propose la candidature de M. Arnaud GODEBOUT en sa qualité de Maire et de délégué communautaire pour la commune de Fleury-la-Forêt pour permettre à chaque commune d'être représentée au sein du bureau par un élu autre que le Président et les Vice-Présidents.

Monsieur le Président demande s'il y a un autre candidat.

Ne relevant aucune autre candidature, M. le Président fait procéder aux opérations de vote.

Election du 5^{ème} autre membre du bureau
Premier tour de scrutin

Candidat : M. Arnaud GODEBOUT

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48
- Nombre de votants : 48
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Suffrages exprimés : 48
- Majorité absolue : 25
- **Arnaud GODEBOUT : 46**
- **Valérie LAVIGNE : 2**

Monsieur Arnaud GODEBOUT est élu à la majorité absolue, au premier tour de scrutin, 5^{ème} autre membre du bureau de la Communauté de communes Lyons Andelle.

Monsieur Arnaud GODEBOUT est proclamé 5^{ème} autre membre du bureau de la Communauté de communes Lyons Andelle et est déclaré installé.

Election du 6^{ème} autre membre du bureau

Monsieur le Président propose la candidature de M. Christian BREANT en sa qualité de Maire et de délégué communautaire pour la commune de Flipou pour permettre à chaque commune d'être représentée au sein du bureau par un élu autre que le Président et les Vice-Présidents.

Monsieur le Président demande s'il y a un autre candidat.

Ne relevant aucune autre candidature, M. le Président fait procéder aux opérations de vote.

Election du 6^{ème} autre membre du bureau
Premier tour de scrutin

Candidat : M. Christian BREANT

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48
- Nombre de votants : 48
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Suffrages exprimés : 48
- Majorité absolue : 25
- **Christian BREANT : 48**

Monsieur Christian BREANT est élu à la majorité absolue, au premier tour de scrutin, 6^{ème} autre membre du bureau de la Communauté de communes Lyons Andelle.

Monsieur Christian BREANT est proclamé 6^{ème} autre membre du bureau de la Communauté de communes Lyons Andelle et est déclaré installé.

Election du 7^{ème} autre membre du bureau

Monsieur le Président propose la candidature de Mme Anne-Laure MARTEAU en sa qualité de déléguée communautaire pour la commune du Tronquay pour permettre à chaque commune d'être représentée au sein du bureau par un élu autre que le Président et les Vice-Présidents.

Monsieur le Président demande s'il y a un autre candidat.

Ne relevant aucune autre candidature, M. le Président fait procéder aux opérations de vote.

Election du 7^{ème} autre membre du bureau **Premier tour de scrutin**

Candidat : Mme Anne-Laure MARTEAU

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48
- Nombre de votants : 48
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 1
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Suffrages exprimés : 47
- Majorité absolue : 24
- **Anne-Laure MARTEAU : 47**

Madame Anne-Laure MARTEAU est élue à la majorité absolue, au premier tour de scrutin, 7^{ème} autre membre du bureau de la Communauté de communes Lyons Andelle.

Madame Anne-Laure MARTEAU est proclamée 7^{ème} autre membre du bureau de la Communauté de communes Lyons Andelle et est déclarée installée.

Election du 8^{ème} autre membre du bureau

Monsieur le Président propose la candidature de Mme Valérie GREGOIRE en sa qualité de Maire et de déléguée communautaire pour la commune de Letteguives pour permettre à chaque commune d'être représentée au sein du bureau par un élu autre que le Président et les Vice-Présidents.

Monsieur le Président demande s'il y a un autre candidat.

Ne relevant aucune autre candidature, M. le Président fait procéder aux opérations de vote.

Election du 8^{ème} autre membre du bureau **Premier tour de scrutin**

Candidate : Mme Valérie GREGOIRE

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48
- Nombre de votants : 48
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Suffrages exprimés : 48
- Majorité absolue : 25
- **Valérie GREGOIRE : 48**

Madame Valérie GREGOIRE est élue à la majorité absolue, au premier tour de scrutin, 8^{ème} autre membre du bureau de la Communauté de communes Lyons Andelle.

Madame Valérie GREGOIRE est proclamée 8^{ème} autre membre du bureau de la Communauté de communes Lyons Andelle et est déclarée installée.

Election du 9^{ème} autre membre du bureau

Monsieur le Président propose la candidature de Mme Sidonie LANCIEN en sa qualité de Maire et de déléguée communautaire pour la commune de Lilly pour permettre à chaque commune d'être représentée au sein du bureau par un élu autre que le Président et les Vice-Présidents.

Monsieur le Président demande s'il y a un autre candidat.

Ne relevant aucune autre candidature, M. le Président fait procéder aux opérations de vote.

Election du 9^{ème} autre membre du bureau **Premier tour de scrutin**

Candidate : Mme Sidonie LANCIEN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48
- Nombre de votants : 48
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 1
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Suffrages exprimés : 47
- Majorité absolue : 24
- **Sidonie LANCIEN : 47**

Madame Sidonie LANCIEN est élue à la majorité absolue, au premier tour de scrutin, 9^{ème} autre membre du bureau de la Communauté de communes Lyons Andelle.

Madame Sidonie LANCIEN est proclamée 9^{ème} autre membre du bureau de la Communauté de communes Lyons Andelle et est déclarée installée.

Election du 10^{ème} autre membre du bureau

Monsieur le Président propose la candidature de M. Frédéric HERBIN en sa qualité de Maire et de délégué communautaire pour la commune de Lisors pour permettre à chaque commune d'être représentée au sein du bureau par un élu autre que le Président et les Vice-Présidents.

Monsieur le Président demande s'il y a un autre candidat.

Ne relevant aucune autre candidature, M. le Président fait procéder aux opérations de vote.

Election du 10^{ème} autre membre du bureau **Premier tour de scrutin**

Candidat : M. Frédéric HERBIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48
- Nombre de votants : 48
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Suffrages exprimés : 48
- Majorité absolue : 25
- **Frédéric HERBIN : 48**

Monsieur Frédéric HERBIN est élu à la majorité absolue, au premier tour de scrutin, 10^{ème} autre membre du bureau de la Communauté de communes Lyons Andelle.

Monsieur Frédéric HERBIN est proclamé 10^{ème} autre membre du bureau de la Communauté de communes Lyons Andelle et est déclaré installé.

Election du 11^{ème} autre membre du bureau

Monsieur le Président propose la candidature de Mme Chantal GROUCHY en sa qualité de Maire et de déléguée communautaire pour la commune de Lorleau pour permettre à chaque commune d'être représentée au sein du bureau par un élu autre que le Président et les Vice-Présidents.

Monsieur le Président demande s'il y a un autre candidat.

Ne relevant aucune autre candidature, M. le Président fait procéder aux opérations de vote.

Election du 11^{ème} autre membre du bureau **Premier tour de scrutin**

Candidate : Mme Chantal GROUCHY

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48
- Nombre de votants : 48
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Suffrages exprimés : 48
- Majorité absolue : 25
- **Chantal GROUCHY : 48**

Madame Chantal GROUCHY est élue à la majorité absolue, au premier tour de scrutin, 11^{ème} autre membre du bureau de la Communauté de communes Lyons Andelle.

Madame Chantal GROUCHY est proclamée 11^{ème} autre membre du bureau de la Communauté de communes Lyons Andelle et est déclarée installée.

Election du 12^{ème} autre membre du bureau

Monsieur le Président propose la candidature de M. Dominique CAHAGNE en sa qualité de Maire et de délégué communautaire pour la commune de Ménesqueville pour permettre à chaque commune d'être représentée au sein du bureau par un élu autre que le Président et les Vice-Présidents.

Monsieur le Président demande s'il y a un autre candidat.

Ne relevant aucune autre candidature, M. le Président fait procéder aux opérations de vote.

Election du 12^{ème} autre membre du bureau **Premier tour de scrutin**

Candidat : M. Dominique CAHAGNE

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48
- Nombre de votants : 48
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 1
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Suffrages exprimés : 47
- Majorité absolue : 24
- **Dominique CAHAGNE : 47**

Monsieur Dominique CAHAGNE est élu à la majorité absolue, au premier tour de scrutin, 12^{ème} autre membre du bureau de la Communauté de communes Lyons Andelle.

Monsieur Dominique CAHAGNE est proclamé 12^{ème} autre membre du bureau de la Communauté de communes Lyons Andelle et est déclaré installé.

Election du 13^{ème} autre membre du bureau

Monsieur le Président propose la candidature de M. Gérard DUVAL en sa qualité de délégué communautaire pour la commune de Perriers-sur-Andelle pour permettre à chaque commune d'être représentée au sein du bureau par un élu autre que le Président et les Vice-Présidents.

Monsieur le Président demande s'il y a un autre candidat.

Ne relevant aucune autre candidature, M. le Président fait procéder aux opérations de vote.

Election du 13^{ème} autre membre du bureau **Premier tour de scrutin**

Candidat : M. Gérard DUVAL

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48
- Nombre de votants : 48
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Suffrages exprimés : 48
- Majorité absolue : 25
- **Gérard DUVAL : 48**

Monsieur Gérard DUVAL est élu à la majorité absolue, au premier tour de scrutin, 13^{ème} autre membre du bureau de la Communauté de communes Lyons Andelle.

Monsieur Gérard DUVAL est proclamé 13^{ème} autre membre du bureau de la Communauté de communes Lyons Andelle et est déclaré installé.

Election du 14^{ème} autre membre du bureau

Monsieur le Président propose la candidature de M. Vincent QUENE en sa qualité de Maire et de délégué communautaire pour la commune de Perruel pour permettre à chaque commune d'être représentée au sein du bureau par un élu autre que le Président et les Vice-Présidents.

Monsieur le Président demande s'il y a un autre candidat.

Ne relevant aucune autre candidature, M. le Président fait procéder aux opérations de vote.

Election du 14^{ème} autre membre du bureau **Premier tour de scrutin**

Candidat : M. Vincent QUENE

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48
- Nombre de votants : 48
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Suffrages exprimés : 48
- Majorité absolue : 25
- **Vincent QUENE : 48**

Monsieur Vincent QUENE est élu à la majorité absolue, au premier tour de scrutin, 14^{ème} autre membre du bureau de la Communauté de communes Lyons Andelle.

Monsieur Vincent QUENE est proclamé 14^{ème} autre membre du bureau de la Communauté de communes Lyons Andelle et est déclaré installé.

Election du 15^{ème} autre membre du bureau

Monsieur le Président propose la candidature de M. Gilles VIEILLARD en sa qualité de Maire et de délégué communautaire pour la commune de Renneville pour permettre à chaque commune d'être représentée au sein du bureau par un élu autre que le Président et les Vice-Présidents.

Monsieur le Président demande s'il y a un autre candidat.

Ne relevant aucune autre candidature, M. le Président fait procéder aux opérations de vote.

Election du 15^{ème} autre membre du bureau **Premier tour de scrutin**

Candidat : M. Gilles VIEILLARD

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48
- Nombre de votants : 48
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 2
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Suffrages exprimés : 46
- Majorité absolue : 24
- **Gilles VIEILLARD : 46**

Monsieur Gilles VIEILLARD est élu à la majorité absolue, au premier tour de scrutin, 15^{ème} autre membre du bureau de la Communauté de communes Lyons Andelle.

Monsieur Gilles VIEILLARD est proclamé 15^{ème} autre membre du bureau de la Communauté de communes Lyons Andelle et est déclaré installé.

Election du 16^{ème} autre membre du bureau

Monsieur le Président propose la candidature de Mme Sophie MALHAIRE en sa qualité de Maire et de déléguée communautaire pour la commune de Touffreville pour permettre à chaque commune d'être représentée au sein du bureau par un élu autre que le Président et les Vice-Présidents.

Monsieur le Président demande s'il y a un autre candidat.

Ne relevant aucune autre candidature, M. le Président fait procéder aux opérations de vote.

Election du 16^{ème} autre membre du bureau **Premier tour de scrutin**

Candidate : Mme Sophie MALHAIRE

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48
- Nombre de votants : 48
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Suffrages exprimés : 48
- Majorité absolue : 25
- **Sophie MALHAIRE : 48**

Madame Sophie MALHAIRE est élue à la majorité absolue, au premier tour de scrutin, 16^{ème} autre membre du bureau de la Communauté de communes Lyons Andelle.

Madame Sophie MALHAIRE est proclamée 16^{ème} autre membre du bureau de la Communauté de communes Lyons Andelle et est déclarée installée.

Election du 17^{ème} autre membre du bureau

Monsieur le Président propose la candidature de M. Daniel BLAVETTE en sa qualité de Maire et de délégué communautaire pour la commune de Val d'Orger pour permettre à chaque commune d'être représentée au sein du bureau par un élu autre que le Président et les Vice-Présidents.

Monsieur le Président demande s'il y a un autre candidat.

Ne relevant aucune autre candidature, M. le Président fait procéder aux opérations de vote.

Election du 17^{ème} autre membre du bureau **Premier tour de scrutin**

Candidat : M. Daniel BLAVETTE

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48
- Nombre de votants : 48
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 3
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- Suffrages exprimés : 44
- Majorité absolue : 23
- **Daniel BLAVETTE : 44**

Monsieur Daniel BLAVETTE est élu à la majorité absolue, au premier tour de scrutin, 17^{ème} autre membre du bureau de la Communauté de communes Lyons Andelle.

Monsieur Daniel BLAVETTE est proclamé 17^{ème} autre membre du bureau de la Communauté de communes Lyons Andelle et est déclaré installé.

Election du 18^{ème} autre membre du bureau

Monsieur le Président propose la candidature de M. Jean-Luc MOENS en sa qualité de Maire et de délégué communautaire pour la commune de Vascœuil pour permettre à chaque commune d'être représentée au sein du bureau par un élu autre que le Président et les Vice-Présidents.

Monsieur le Président demande s'il y a un autre candidat.

Ne relevant aucune autre candidature, M. le Président fait procéder aux opérations de vote.

Election du 18^{ème} autre membre du bureau **Premier tour de scrutin**

Candidat : M. Jean-Luc MOENS

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48
- Nombre de votants : 48
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 2
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Suffrages exprimés : 46
- Majorité absolue : 24
- **Jean-Luc MOENS : 46**

Monsieur Jean-Luc MOENS est élu à la majorité absolue, au premier tour de scrutin, 18^{ème} autre membre du bureau de la Communauté de communes Lyons Andelle.

Monsieur Jean-Luc MOENS est proclamé 18^{ème} autre membre du bureau de la Communauté de communes Lyons Andelle et est déclaré installé.

6. Fixation des modalités de dépôt des candidatures pour la commission d'appel d'offres

Monsieur le Président rappelle qu'en application de l'article L 1411-5 du C.G.C.T, la commission d'appel d'offres est présidée par le Président de la Communauté de communes ou son représentant et sera composée de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus par le conseil communautaire au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il précise que conformément à l'article D 1411-3 et suivants du C.G.C.T, le conseil communautaire doit fixer les conditions de dépôt des listes avant de procéder à l'élection des membres de cette commission. Les candidatures prennent la forme d'une liste.

Monsieur le Président ajoute que chaque liste pourra comprendre les noms des candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total des sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Le nombre de suppléants est égal à celui des titulaires. Toutefois, une liste pourra comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Le nombre de suppléants est égal à celui des titulaires.

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- fixe les modalités suivantes pour le dépôt des listes pour la commission d'appel d'offres :
Les listes devront être déposées au secrétariat de la Direction Générale des Services de la Communauté de communes Lyons Andelle jusqu'au mardi 14 février 2023 à 18h00. Elles devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

7. Informations diverses

Monsieur le Président rappelle que le prochain bureau communautaire aura lieu le 7 mars à 18h30 et le prochain conseil communautaire aura lieu le 16 mars 2023 à 18h30.

Monsieur HALOT indique que le document permettant de recueillir les observations des administrés sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), remis à l'ensemble des maires lors de la séance, doit être déposé et consultable dans chaque mairie. En raison du lancement de l'élaboration du PLUi, il ajoute que toute personne doit d'ores et déjà pouvoir manifester un avis sur le projet.

Monsieur le Président précise que les services de la Communauté de communes transmettront dans les prochains jours par mail des informations complémentaires sur ce sujet.

Monsieur le Président remercie les élus de leur participation.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 00h30.